

partie la plus émouvante me paraît être celle qui traite de la réforme des pasteurs (tome II, 1-145). Ces pages nous dépeignent la déchéance d'une partie du clergé sous des traits que Dieu seul a pu autoriser. Le Christ a bien le droit de se plaindre de l'infidélité de ceux qu'il avait choisis pour ses représentants et ses amis plus spécialement chers. Mais avec quelle jalousie sacrée, il se réserve ce droit excusif ! avec quelle rigueur, par la bouche de la Sainte, il condamne ces faux réformateurs de tous les temps et plus spécialement, par avance, les Luther et les Calvin, qui ont l'audace de s'ériger en juges des ministres de Dieu : " Si tu me demandes pourquoi le péché de ceux qui persécutent l'Eglise est plus grave que tous les autres et pour quelle raison les fautes de mes ministres ne diminuent en rien le respect qu'on doit leur rendre, je te répondrai : parce que tout le respect qu'on leur témoigne, ce n'est pas à eux qu'il s'adresse, mais à moi . . . C'est à moi aussi que va l'irrévérence ! à moi aussi, tous les dommages, tous les mépris, tous les affronts, tous les opprobres dont ils sont l'objet ! . . . *Je ne veux pas qu'on touche à mes Christs !—C'est à moi seul de les punir.*"

Mort de la Sainte

L'ouvrage entier s'achève sur une brûlante invocation à la " Trinité éternelle ", et sainte Catherine y exprime son ardent désir du ciel : " Comme le cerf soupire après l'eau vive des sources, ainsi mon âme désire sortir de la prison ténébreuse du corps, pour vous voir en vérité ! . . . Dissipez donc aujourd'hui même le nuage de ma chair ! "

Cette prière ne tarda pas à être exaucée. Le 29 avril 1380, sainte Catherine mourait à Rome, et son âme allait consommer dans l'éternité le mariage spirituel commencé dès ici-bas. Elle avait 33 ans. Son corps repose à *Santa-Maria-Sopra-Minerva*.

Abbé L. CHRISTIANI.

(De la Croix).

